

alors trouvé moyen de donner aux débardeurs une augmentation substantielle. Justement pour régler les différends qui dépassaient cette augmentation de revenu, on a nommé M. Picard pour trouver une solution aux différents litiges, et la situation qui a cours aujourd'hui n'est ni plus ni moins qu'une mésentente entre les deux parties, les débardeurs du port de Montréal et la Fédération des armateurs, sur l'interprétation du rapport Picard. Ce que je trouve étrange, monsieur l'Orateur, c'est que le rapport Picard ait été accepté par les deux parties, qui ne sont tout de même pas capables de tomber d'accord sur son interprétation. On admet, à peu près dans tous les milieux, que certaines recommandations ou suggestions du rapport ne sont pas très claires, et au cours du débat de ce matin, on a semblé mêler un peu toutes sortes de sauces à la discussion.

Tantôt, j'entendais le député de Lapointe (M. Grégoire)—on m'excusera de faire allusion à ceci, mais c'est justement parce que le député l'a fait que je veux soulever ce point—dire que dans le cas du conflit, du litige qui s'est présenté au port de Vancouver, le ministre a pris ses responsabilités, et que si le cas présent concernait un port d'une autre région que celle de Montréal, le ministre serait beaucoup plus empressé.

Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le ministre, et j'approuve la réponse qu'il a donnée à la question qui lui a été posée hier, dans cette enceinte. Il ne faut tout de même pas déformer les mots. Comme l'atteste la page 4598 de la version française du hansard du 23 novembre, le ministre a répondu ce qui suit à une première question que lui posait le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston):

Le ministre du Travail n'a pas autorité pour intervenir dans les cas de ce genre. Les parties doivent apprendre qu'elles devraient chercher à régler elles-mêmes leurs différends.

En principe, je suis d'accord là-dessus. Cela ne veut pas dire que, dans le cas présent, il n'y a pas un peu plus à faire, mais, tout de même, je me permettrai de continuer et de lire la réponse additionnelle du ministre à une question supplémentaire du député d'Ontario (M. Starr), et je cite:

Comme je l'ai dit à la Chambre hier, j'ai discuté longuement de cette question avec une des parties vendredi dernier et j'ai offert d'en faire autant avec l'autre. Les fonctionnaires de mon ministère en ont discuté avec cette dernière. On a même proposé que M. Picard lui-même soit appelé à s'en charger si un ou deux passages de son rapport sont jugés équivoques, ce qui pourrait s'expliquer du fait qu'il complète ou modifie l'entente actuelle. Une des parties, les syndicats, a rejeté cette proposition.

[M. Laniel.]

Je me demande tout de même, monsieur l'Orateur, jusqu'à quel point on va toujours demander au ministre du Travail, au gouvernement, d'intervenir et de dicter des solutions.

Personnellement, à titre de contribuable, de payeur de taxes, de citoyen qui croit en la démocratie, moi qui entends les syndicats ouvriers et différents organismes réclamer de l'autorité ou obtenir des droits de négociation, je ne sais plus à quoi m'en tenir, car sitôt qu'un conflit surgit, on voit ce qui se produit.

Au fait, on a vu ce qui est arrivé à Montréal, lors du conflit de la Commission des transports. A ce moment-là, le député de Lapointe n'a pas lancé d'accusation contre le gouvernement Johnson, comme il l'a fait à l'endroit du ministre fédéral du Travail, parce que cela ne sert pas sa cause d'indépendantisme dans le Québec. Toutefois, en ma qualité de citoyen de la province de Québec, qui regarde les hommes agir, qui regarde les institutions existantes et les moyens à leur disposition pour régler les conflits, je considère que la réponse du ministre est juste et qu'elle constitue, en somme, une solution qui n'a pas été acceptée par une des deux parties.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que la situation ne peut rester ce qu'elle est actuellement, mais, tout de même, il n'y a personne en cette enceinte qui puisse nier que M. Picard est présentement en vacances et qu'il sera de retour lundi. Je pense que c'est peut-être à ce moment-là qu'on pourra réussir à trouver une solution, parce que s'il y a un homme qui est en mesure d'interpréter les textes du rapport Picard, d'après moi, ce n'est pas le ministre fédéral du Travail, mais bien M. Picard lui-même, et si, à la suite de cette interprétation, on n'est pas capable de trouver une solution pratique, le ministre pourra peut-être reviser sa position.

Le ministre a souhaité que ce débat ait lieu, et je lui laisse la liberté, ce matin, de dire à la Chambre jusqu'à quel point ses opinions ont pu évoluer. En attendant, je lui fais confiance et je suis convaincu que si la Chambre continue à agir d'une façon constructive, on arrivera à solutionner ce problème dans un avenir très rapproché.

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront très brèves; il est près d'une heure et j'essaierai d'en finir, si possible, avant qu'on suspende la séance.

Je veux, tout d'abord, me joindre à mon ami, le député senior d'Halifax, pour appuyer la proposition qu'il a faite à la suite des remarques de mon ami de Kamloops à propos de la création d'un groupe spécial. J'exhorte le ministre à songer sérieusement à s'unir au